

Le cas de harcèlement au collège serait réglé

Interrogé sur un cas avéré de harcèlement au collège Octave-Mirbeau, le rectorat assure avoir pris les mesures et que tout est terminé.

Après l'action de l'association Les motards contre le harcèlement, vendredi 13 décembre, consécutive au témoignage d'un parent d'enfant victime de violences depuis la rentrée scolaire, le rectorat fait le point sur l'évolution au collège Octave-Mirbeau. « **La situation est maintenant terminée**, insiste David Marie, proviseur vie scolaire au rectorat de Caen. **Cette situation ne concernait qu'un seul élève et se déroulait chez des enfants de 6^e**. » Des faits de harcèlement avérés, qui auraient commencé dès la rentrée de septembre et qui ont conduit à une action des parents auprès de l'établissement. Une famille a également déposé une plainte. Si, pour le rectorat, la situation est terminée, l'enquête de gendarmerie reste en cours.

« **Quand la cheffe d'établissement a eu connaissance des faits, mi-octobre, elle a reçu tous les élèves concernés et leurs parents**, souligne David Marie. **L'équipe enseignante a également été mobilisée pour être vigilante. Une fois les faits établis, la principale a posé plusieurs sanctions à l'encontre de certains élèves, qui ont été convoqués devant une commission.** »

Sensibilisation

La direction a également pris contact avec la gendarmerie, qui est intervenue à raison de deux heures dans chaque classe. Cette opération de sensibilisation a eu lieu vendredi 13 décembre. Dans son invitation à l'action, le collège précisait qu'une telle sensibilisation avait été menée l'année précédente. L'équipe des formateurs du rectorat devrait maintenant aller à la rencontre des enseignants du collège.

Si David Marie se félicite de la venue des motards, « **signe que la société civile s'empare de cette situation** », il indique néanmoins que « **les actions des associations sont complémentaires au travail fait à l'intérieur de l'établissement** ».

Quant à l'existence d'autres cas évoqués par d'autres parents, le représentant du rectorat assure ne pas en avoir eu connaissance. « **Si de tels faits ne sont pas connus, les parents doivent en informer la direction de l'établissement** », estime David Marie.

Une administration qui indique qu'il n'y a aucun lien entre ces faits et le départ récent de la principale, qui a été remplacée à la tête de l'établissement.



Après une plainte puis une action de l'association Les motards contre le harcèlement, le rectorat fait le point sur le cas avéré de harcèlement au collège. Ouest-France